



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
 - Présents : 18
 - Excusés : 9
 - Votants : 22
- dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DOMAINE ET
PATRIMOINE**

Acquisition amiable
d'un local
Au centre bourg

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 16/02/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 16/02/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze février deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Jérôme MIRAT, Carine PERRIER, Brigitte NIRONI.

EXCUSES :

Thierry DUPONT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Sylvie POLOMACK, Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Alain ISELIN), Geoffrey GIBERT, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'extrait cadastral de la parcelle AO n° 274 d'une superficie de 1 118 m² ;
Vu l'avis du Domaine en date du 28 janvier 2026 sur la valeur vénale d'un local commercial de 440 m² situé sur la parcelle précitée ;
Considérant la volonté de la commune de détenir au cœur bourg de surfaces afin d'accueillir des services ou des associations;
Considérant que ce local se situe dans le périmètre du réaménagement du centre bourg ;
Considérant la proposition faite à la commune par le propriétaire du local concerné de céder à l'amiable au prix de 10 % en dessous de la valeur vénale estimée par le service du domaine ;
Considérant qu'un accord a été trouvé au prix de 178 200 € pour ce local commercial ;
Entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'acquérir un local commercial d'une superficie de 440 m² au 228 rue du 19 mars 1962, situé sur la parcelle référencée au cadastre Section AO n° 274 au prix de 178 200 €.**
- **PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 12 février 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE